

Lieu de Formation

En inter : dans nos locaux
En intra : dans vos locaux

Nombre de jour : 3 jours

Nombre d'heures : 21 h

Délais d'accès :

30 jours et selon votre planning.

Modalités d'inscription :

Formulaire d'inscription en ligne.

Tarif :

Tarif individuel : à partir de 350 €/jour HT.

Tarif groupe : minimum 4 personnes
à partir de 1 290 €/jour HT.

Nous consulter, demande de devis par
téléphone ou mail.

Méthode et moyens pédagogiques :

Moyens techniques : PC, tablettes et
vidéoprojecteur,

Moyens humains : Formateur qualifié.

Apports théoriques et pratiques :

Support de cours formation.
QCM.

Echanges de bonnes pratiques.

Mise en situation adaptées au contexte de
l'entreprise.

Prérequis :

Savoir lire, écrire et parler le français.

Aptitude médicale au poste.

Objectifs :

Aborder les fondamentaux de la prévention
des risques.

Inscrire son action d'animateur dans une
démarche de prévention.

Elaborer un projet de prévention performant.

Mettre en œuvre l'évaluation des risques
professionnels.

Animer la prévention des risques professionnels
dans son entreprise.

Personnes concernées :

Toute personne chargée d'animer la
prévention sécurité.

Accessibilité : Nous disposons d'une salle et de
W.C accessibles aux personnes à mobilité
réduite.

Afin d'évaluer ensemble si nos formations
peuvent s'adapter à vos besoins personnels
spécifiques, ou s'il est nécessaire de vous orienter
vers un autre organisme, Christian Fleury est à
votre écoute par mail à admin@fcf-
prevention.com

Salarié désigné par l'employeur

« Devenir Animateur en prévention des risques professionnels »

Formation au rôle et missions de l'animateur sécurité : analyser et évaluer les risques professionnels et mettre en œuvre un plan d'amélioration de sécurité et santé au travail.

● Aborder les fondamentaux de la prévention des risques professionnels

- ✓ Le cadre légal et institutionnel de la prévention des risques professionnels.
- ✓ Les conséquences des risques dans l'établissement : la santé, le travail, la performance.
- ✓ Les croyances et réalités entourant la santé et la performance.
- ✓ Les processus d'apparition des risques professionnels.
- ✓ Les notions d'accident de travail, accident de trajet et de maladie professionnelle.

● Inscrire son action d'animateur dans une démarche de prévention

- ✓ Appréhender une conception globale de la prévention.
- ✓ Intégrer la démarche de prévention dans la gestion des activités de l'établissement.
- ✓ Impulser une approche participative de la prévention.
- ✓ Visualiser les rôles et actions clés de chaque membre du personnel.

● Élaborer un projet de prévention performant

- ✓ La méthodologie de projet adaptée à la prévention des risques.
- ✓ Réaliser un diagnostic de santé et performance de l'établissement.
- ✓ Définir des objectifs de performance stratégiques et opérationnels
- ✓ Communiquer de manière adaptée pour une sensibilisation efficace.
- ✓ Élaborer un plan d'action.

● Mettre en œuvre l'évaluation des risques professionnels

- ✓ Repérer les risques professionnels à son échelle.
- ✓ Maîtriser les risques liés aux mobilisations
- ✓ Élaborer des compléments d'améliorations ponctuels aux propositions des agents.
- ✓ Participer à la hiérarchisation des risques professionnels.

● Animer la prévention des risques professionnels

- ✓ Les méthodes d'organisation, de conduite et de suivi de réunion.
- ✓ Adopter une communication transparente, opérationnelle et informative.
- ✓ Entretien au quotidien la culture prévention.
- ✓ Maîtriser le travail en réseau et les leviers de mobilisation du personnel

EVALUATION

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation par le biais d'un QCM et d'une mise en situation adaptée à l'entreprise.

Cette formation est sanctionnée par un avis d'habilitation adressé à l'employeur.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Validité : recyclage préconisé tous les 5 ans.